

WALLONIA

RECUEIL DE LITTÉRATURE ORALE
CROYANCES ET USAGES TRADITIONNELS

FONDÉ PAR

O. COLSON, Jos. DEFRECHIEUX
& G. WILLAME

V

1897

LIÈGE

Administration : 88, rue Bonne-Nouvelle

Rédaction : 6, Montagne S^{te}-Walburge

MATH. THÔNE, IMPRIMEUR



LES POURQUOI

Voir les tables.

XI

Pourquoi il y a des taches dans la lune

Bazin étant allé voler des pommes de terre pendant la nuit, la lune se montra et l'éclaira fortement.

Il courait ainsi grand risque d'être aperçu. Voulant continuer tranquillement son œuvre sans le moindre danger et faire disparaître cette lumière encombrante, Bazin prit une fourchée de branchages pour la pousser dans la lune, mais celle-ci attira le voleur à elle et ces taches que l'on voit aujourd'hui dans la lune ne sont autre chose que Bazin tenant sa fourchée de branchages.

XII

Pourquoi les chiens se sentent...

Au temps d'une grande famine, les chiens crevaient littéralement de faim. Ils se réunirent en assemblée plénière pour aviser aux moyens à prendre afin de sortir de cette triste situation. Après une longue discussion, ils décidèrent d'envoyer un ambassadeur au roi pour lui exposer leur situation et implorer son secours. On choisit un membre d'une famille noble, grand orateur et rusé compère.

Les chemins de fer n'étant pas encore inventés à cette époque, l'envoyé dut partir à *pattes*, tourmenté par une faim atroce. Arrivé à quelques lieues de la capitale, il rencontra une charogne qu'il se mit à dévorer pour apaiser sa faim. Mais lorsqu'il fut introduit dans les salons du roi, il puait tellement fort qu'il en fut chassé à coups de bâton !...

Il retourna vers ses mandants pour leur rendre compte de sa mission. Il s'agissait de se tirer adroitement d'affaire.

Voici comment il s'y prit. Arrivé devant l'assemblée, il raconta, en termes éloquents, qu'il avait prononcé un discours dans lequel étaient exposés les malheurs de la race canine. Le roi, ému, lui avait donné une charte stipulant que, dorénavant, les chiens pourraient aller chercher chez les bouchers, la viande qui leur était nécessaire.

Malheureusement, il avait eu tellement faim en revenant, qu'il avait dévoré la charte pour sauver sa vie. Aussi, les chiens, quand ils voient un de leurs semblables, courent-ils constater *de visu et olfacto* si la charte ne sort pas encore.

GÉRARD AUSSEMS.

(Pays de Herve.)





DEUX MÉGALITHES DISPARUS

Dans la vallée de la Sambre



La vallée sambrienne est riche en souvenirs historiques, comme en paysages attractifs, qui ressemblent à ceux d'une Suisse accalmée, doucement atténuée. Sur les rives de l'ancienne *Sabis*, les premiers âges de l'humanité ont laissé de nombreuses traces de leur passage, depuis l'emploi de la pierre éclatée jusqu'à celui de la hache néolithique mesvinienne, parfaitement polie et solidement emmanchée. L'âge du bronze et celui du fer ont laissé aussi de nombreux souvenirs, depuis le bracelet et la boucle de ceinturon à patine bronzée, jusqu'au *scramasaxe* d'acier tranchant, placés, avec les urnes funéraires et les pièces de monnaie, dans les multiples tombes des cimetières retrouvés à Thuillies, Montigny-le-Tilleul, Marchiennes-au-Pont, Aiseau, Labuissière, Bavay, Marcienne, Strée, Charleroi, Forge-Philippe, Presles, Hantes-Wihéries, Montigny-Saint-Christophe, Boussu-lez-Walcourt, Macquenoise, et dont les nombreux et curieux spécimens sont soigneusement conservés au Musée archéologique de Charleroi.

Les Gallo-Romains et les Francs avaient édifié des villas superbes à Thuillies, Boussu, Saint-Remy-lez-Chimay, Gosselies, Monceau-sur-Sambre, Hautes-Wihéries, Thirimont, Aiseau, Gerpennes, Montigny-sur-Sambre, etc. A proximité de Lobbes, à Lestines, aujourd'hui Estinnes-au-Val, dans un endroit très pittoresque, se trouvait un des domaines favoris des rois chevelus, non loin de l'antique Lobach.

Partout, on retrouve en abondance les socs de charrue en pierre, en fémur de mastodonte, en bois de renne, les fragments de peignes pour la moisson, les haches, les racloirs, les grattoirs, les percuteurs, les bouts de flèche, tous les silex de l'homme de la pierre taillée et de la pierre polie.

Le sentiment des choses religieuses s'est manifesté partout à

l'origine, par la présence de signes matériels, durables, ayant coûté des efforts communs pour les ériger. Moïse, lors de la remise des Tables de la Loi, « dressa, dit l'Écriture, au pied du Sinai, un autel de terre et douze monuments de pierre, selon le nombre des tribus. » Jacob, s'alliant avec Laban, ordonna à ses frères de ramasser des pierres en « un monceau de témoins » : puis il dressa dessus une autre pierre sur laquelle on but et on mangea. Le nom de Galaad fut donné à ce lieu, « qui leur servit en même temps de frontière... »

La vallée de la Sambre possède encore un menhir, le *Zeupire*, qui se dresse à Gozée, non loin de la route, à 4 km. 1/2 de Thuin, près de la ferme abbatiale de Baudribus, une ancienne dépendance de l'abbaye d'Aulne et un des rares spécimens de l'art rustique de jadis.

Nismes, sur l'Eau-Noire, a aussi un menhir enclavé dans des jardins. Mais des pierres mégalithiques plus curieuses existaient encore, il y a quelque quarante ans, à Landelies, le charmant village où, au septième siècle, St-Landelin fonda l'abbaye d'Aulne, aujourd'hui un tas de ruines splendides, dans un site merveilleux que traverse la Sambre de son large ruban d'argent.

En aval du village, près des carrières de la Jambe-de-Bois, se trouvaient la fameuse glissoire du rocher *Ride-Cul* et, à proximité, la grotte du *Trou-deux-trous*, deux monuments mégalithiques près desquels était une petite chapelle catholique.

Le peuple y vénérât, le 25 mars de chaque année, au retour du printemps, une madone qu'irrévérencieusement le paysan sambrien avait baptisée du vocable profane de *Notre-Dame de Ride-Cul*.

En ce temps-là, nous racontait, entre autres narrateurs, le vieux carrier Elisée Depry, âgé de 86 ans, en fumant sa pipe à la terrasse de sa maisonnette, perchée en face de la Sambre, sur un coteau de rude accès, le *Tienne du Pige*, c'était une véritable ducasse que la fête de *Notre-Dame de Ride-Cul*, le 25 mars. On y allait par couples, et des musiciens venaient de Thuin, de Marchiennes, de Leernes, de Fontaine. On portait ses vivres et on buvait ferme la bière du pays, venque par les Carlier.

Quelle était donc la coutume? Très curieuse; qu'on en juge!

Les jeunes gens, filles et garçons, s'asseyaient au sommet de la pierre, sur de petits fagots de buis, cueillis dans le voisinage, puis ils se laissaient glisser sur la pente rapide.

On disait alors :

« S'il y a retournade, c'est qu'il faut attendre; s'il y a embrassade, c'est qu'on s'aime; s'il y a cognade, c'est qu'on ne s'aime pas; s'il y a embrassade suivie de roulade, c'est qu'on se convient. »

On ne pouvait pas recommencer l'épreuve.

Le *Trou-deux-Trous* n'était pas moins curieux.

L'avancée de la roche y était suffisamment haute pour laisser passer un couple debout. L'ouverture allait ensuite se rétrécissant en un tunnel étroit où l'on ne pouvait plus passer qu'à plat ventre et successivement. On prétendait de plus que personne n'aurait pu revenir à rebours dans le couloir rocheux. Cette endroit était aussi le théâtre de divertissements pris en communauté de sexes.

Au *Trou-deux-Trous*, on entre à deux; on n'en sort qu'un à la fois. C'est l'image de la vie dont la mort dénoue les attaches.

Depuis quarante années, les deux temples mégalithiques de la vallée sambrienne ont disparu, on en a fait de la castine pour les hauts-fourneaux. Ils ont disparu sous l'avancée des travaux, ainsi que la petite chapelle catholique de Notre-Dame de Ride-Cul.

JULES LEMOINE.



LE JOUR DES ROIS

Voir les tables

VIII

Chanson de quête (1) du *verdî* « bouvier » communal
à St-Hubert (Ardennes)

Dieu, saint Sion et sainte Croix,
Et saint Hubert, qu'est l'Ardinois (Ardennais) !
A Béliou (Bethléem), quand Dieu fut né, (2)
C'est plus grand' joie que l'grand plautain (3)
Jamais si grand que n'y voirez,
Que jusqu'au jour que vous m'aurez.
Mandez le temps, mandez avri,
Mandez le temps qui doit veni(r),
Pou-z-obtenir au nom d' Jésus-Christ,
Quand Jésus-Christ est mis au monde,
Et bénis soient votre maison,
Et tous les fonds, et tous les combles,
Et homm's et femmes, s'ils y sont,
Et bauchalett's et valétons !
Les p'tits enfants au bercé,
De la main d' Dieu soient-ils bénis ! — Oh !

(1) Tous les vers de cette mélodie se chantent sur le même air. Elle a été recueillie par M. Paul MARCHOT et publiée par lui dans la *Revue des Traditions populaires*, tome VII (1892) p. 33.

(2) « Fut né corrompu maintenant en *Grand Dieu, fini*. Mais certains habitants se rappellent le sens primitif. » — Note de M. MARCHOT.

(3) « *Plantain*. Peut-être *plenté*, de l'ancien fr. — *plenitatem*, abondance. » — Note de M. MARCHOT.

BIBLIOGRAPHIE

Armanack des Qwate Mathy po l'annèye 1897, rédigé et publié par Jos. VRINDTS, Louis WESTPHAL, Ch. BARTHOLOMEZ et Jos. MÉDARD. — Liège, Librairie du Perron, 35, rue Basse-Wez. — In-12 de 96 p. Prix 15 centimes.

Nous avons déjà parlé de cet *Armanack* à propos de ses deux premières années de publication (voir ci-dessus t. II p. 191 et t. III p. 191) et nous pourrions reprendre presque à la lettre les éloges qu'on a lus. Les *Qwate Mathy* restent en possession d'eux-mêmes et leur almanach conserve sa curieuse caractéristique.

Les mois sont accompagnés cette année du rappel rimé de quelques coutumes, et de certains dictons météorologiques. Nous avons remarqué aussi l'interprétation en fort bons vers wallons de certains dits traditionnels qui ne se transmettent pas, du moins à Liège, sous forme rimée.

Plusieurs articles sont consacrés à la recension de dictons locaux ou de formes de langages typiques. M. Ch. Bartholomez donne une copieuse suite à son recueil de ripostes facétieuses, commencé il y a deux ans. M. Médard continue sa curieuse *Copenne so Jus d' la Mouse*, scènes de mœurs prises sur le vif dans ce populeux quartier de Liège. M. Westphal fournit des *Rak'seign'mints* sur les délais de deuil, ainsi que sur les usages et coutumes relatifs aux décès et aux funérailles.

Ajoutons qu'aux délicieux poèmes de M. Vrindts viennent s'ajouter cette année des chansons de ses collaborateurs, et que la fantaisie la plus échevelée se donne libre carrière dans les « prédictions » et les « remèdes » de M. Westphal.

Cela suffira peut-être pour donner une idée de ce curieux livret où le « document » et le trait d'esprit traditionnel, le fait exactement observé et le détail de pure imagination se suivent et s'entremêlent dans une singulière et déconcertante unité de pensée et d'écriture.

O. C.



LE JOUR DES ROIS

IX

Le Roi de la table



COMME toutes ces fêtes dont la série commence à la Noël, le souvenir des Mages appartient à la Joie, et aide à faire passer le morne et lugubre hiver.

Si bon nombre de croyants vont porter au pied des autels l'hommage de leur vénération en l'honneur des bons Rois, ils sont plus nombreux encore ceux qui les commémorent à table.

La royauté que l'on décerne en leur nom en famille chaque soir du 6 janvier n'est point sujette aux révolutions.

On a rapproché cette coutume des saturnales, que célébraient les Romains aux calendes de janvier. Pendant ces fêtes les écoles étaient fermées, le Sénat vaquait, toutes les affaires publiques et particulières étaient comme suspendues et toute distinction de rang disparaissait. L'esclave mangeait à la table de son maître et le sort de la fève pouvait lui échoir, comme à un consul romain. Car, à l'imitation des anciens Grecs qui, à leurs festins élisaient par le sort un *basileus* ou roi, dont la fonction était de vaquer à l'arrangement et à l'ordre de la table, les Romains choisissaient leur *magister convivii* « maître du festin », qui s'appelait aussi *rex* « roi » ou *modimperator* « maître du boire », et qui veillait sur tout ce qui concernait les lois dites conviviales. Cette élection se faisait en certains endroits par le moyen d'une fève dans un gâteau que l'on partageait avant le repas ; et, afin que les portions du gâteau fussent distribuées sans préférence, on mettait sous la table un enfant qui représentait Apollon et qu'on consultait en criant : *Phœbe domine!*

Cet usage s'est conservé en France et il est même des provinces

où les paysans n'omettent point le cri romain, sans en savoir la signification (1).

Il est certain que la coutume de fêter les Rois par un banquet trouva un nouvel appui, pour se continuer, dans le souvenir chrétien des noces de Cana, dont l'Église décida de solenniser l'anniversaire au 6 janvier.

On se ferait difficilement une idée à présent des ripailles qui se faisaient ce jour au moyen-âge. Il n'y avait pas de famille où l'on ne fit grande fête. Il n'y avait si humble maison où l'on ne tirât la fève ; il aurait fallu vivre seul, sans amis et connaissances, pour ne pas faire un roi ; et encore ! Ne trouve-t-on pas dans l'ancien théâtre français une « Farce très bonne et fort joyeuse de Jeninot qui fist un roy de son chat par faulte d'autre compaignon, en criant : « le roy boit ! » Tout cela ne se passait pas sans bruit ; on n'entendait partout que vaisselle remuée, grands éclats de rire, chants de haut-bois et violons. Voilà qui nous explique le conseil donné aux maris par un vieil almanach du XVI^e siècle : « Vigile des Rois, bon temps pour battre sa femme ! » En effet, personne, n'est-ce pas, ne pouvait entendre les cris de la victime ?

Il y a longtemps que la coutume d'élire un roi fut remarquée en Belgique. Dans la vieille « Chronique » du moine Egidius li Muisis, abbé de Saint-Martin à Tournai, on lit que déjà en 1281, « selon une ancienne coutume » les citoyens les plus aisés et leurs fils se réunirent fraternellement autour d'une table ronde et élurent un roi (2).

En parcourant les comptes communaux de Furnes M. VANDER STRAETEN (3) rencontra une mention caractéristique qui prouve que le mode d'élire un « Roi de joyeuse assemblée » existait déjà en pays flamand en 1469. Ce roi portait le nom curieux de « Roi de Pumpotte ». Or, les comptes communaux indiquent, pour cette année-là, un achat de six cannettes de vin fournies au Roi de Pumplotte !

Le Gâteau à la fève.

Le mode d'élection par une fève cachée dans un gâteau est certainement le plus ancien. Aux pays de Verviers, de Liège, de Namur et dans les Ardennes, on conserve cet usage, comme en

(1) *Dictionnaire des Origines*, II, 513.

(2) REINSBERG-DÜRINGSFELD, *Calendrier belge (Trad. et lég. de la Belgique)*, Bruxelles 1870. Au 5 janvier. Voir aussi 6 janvier.

(3) *Les billets des Rois en Flandre*, Gand, Vuylsteke, 1892.

France. Les boulangers des villes ont pris l'habitude d'envoyer ce jour-là à leurs pratiques un pain fin de forme circulaire appelé à Huy *pain-cadeau*, et contenant une fève noire ou, à Verviers une noisette. Ce gâteau, comme nous l'avons dit (1) ne présente d'autre originalité que d'avoir sur le côté bombé le dessin en relief d'une étoile à six rais, et, au centre, un petit rond que les personnes âgées nomment encore *li mirou de wastai*. On dit que celui qui mange ce *mirou* est exempt de coliques l'année durant.

Le gâteau est servi au dessert du repas qui réunit chez les parents les enfants et les petits-enfants. Le jour des Rois, dit-on en Hainaut et en Brabant, « on va sept heures large, sept heures loin, pour manger le pain de ses parents. » En plusieurs endroits, comme à Dinant, les gens de maison assistaient au tirage des Rois et prenaient part à la fête.

Le grand moment venu, la vieille mère se lève et, après avoir dévotement fait un grand signe de croix sur le gâteau, elle découpe de ce délicieux pain autant de parts qu'il y a d'assistants. On les décerne par le tirage au sort. C'est ordinairement une fillette, la plus jeune enfant autant que possible, qui est chargée de ce tirage. Dans certains lieux, la maman prend tous les morceaux de gâteau dans son tablier ; on les tire sans les regarder, pendant qu'elle montre du doigt successivement les assistants auxquels ils sont destinés. Ailleurs on fait passer l'enfant sous la table et il désigne par son nom la personne qui doit recevoir le morceau.

Le partage fait, celui (ou celle) qui trouve sous la dent la noisette ou la fève est le roi (ou la reine). La personne ainsi désignée choisit sa reine (ou son roi). Le roi est le chef de la table. Toute la compagnie se soumet à ses ordres, qu'il combine avec la reine, et chacun leur marque la déférence due à cette souveraineté imaginaire en criant lorsqu'ils boivent : « Le roi boit ! La reine boit ! » et en punissant ceux qui manquent à ce devoir.

La tradition dit que parmi les trois Mages qui vinrent adorer le Sauveur, il y en avait un qui était noir. Ce nègre a frappé l'imagination populaire. En son honneur on fête sous le nom du Roi noir (Liège) du *Roi brouzé* « roi noirci » (Hainaut) le dimanche qui suit l'Épiphanie. C'est encore lui qui fournit l'idée du châtiment dont on punit les coupables qui oublient de crier « Roi boit » : on les condamne à être barbouillés de suie, ou à l'aide d'un bouchon brûlé on leur frotte les joues, le front... et le bout du nez ! Cette coutume qui

(1) *Wallonia*, I, p. 5. Les articles sur le *Jour des Rois* parus précédemment sont surtout consacrés à la coutume des quêtes qui se pratique à cette date ; l'usage de festoyer en famille a puissamment aidé à maintenir cette coutume.